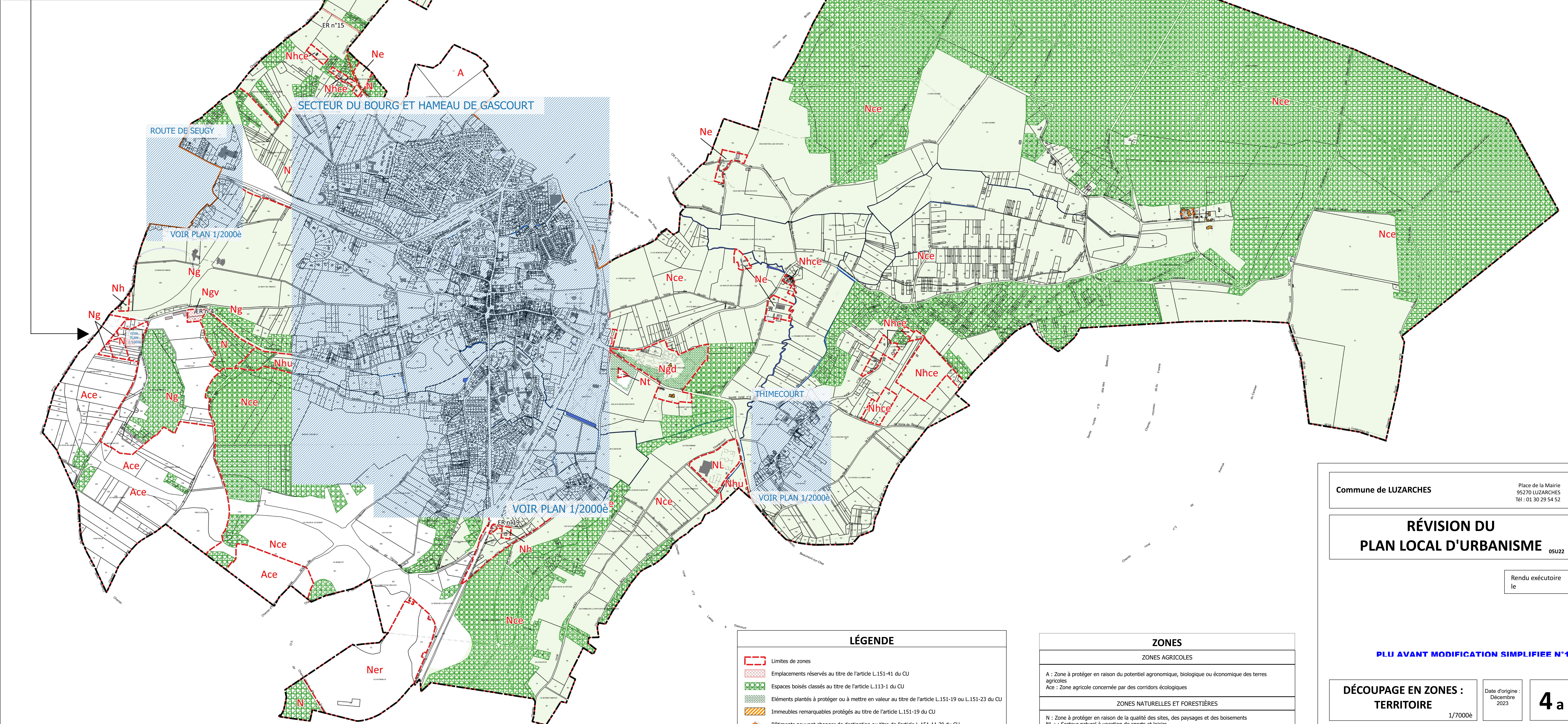
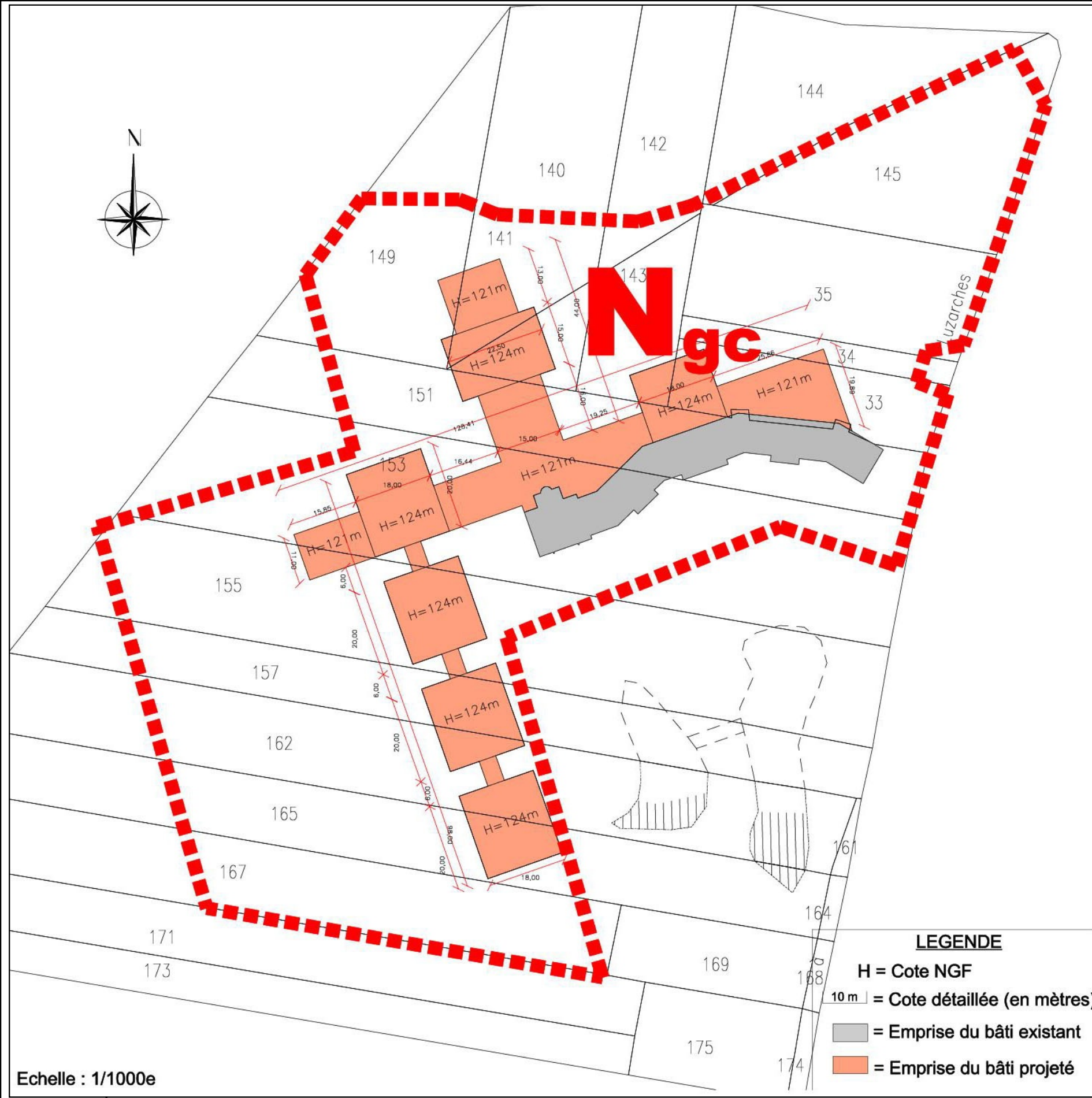




LÉGENDE

Limites de zones

Emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du CU

Espaces boisés classés au titre de l'article L.113-1 du CU

Eléments plantés à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L.151-19 ou L.151-23 du CU

Immeubles remarquables protégés au titre de l'article L.151-19 du CU

Bâtiments pouvant changer de destination au titre de l'article L.151-11 2° du CU

Chemin à protéger au titre de l'article L.151-38 du CU

Périmètre du Site classé

Périmètre du Site inscrit

ZONES

ZONES AGRICOLES

A : Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles

Ace : Zone agricole concernée par des corridors écologiques

ZONES NATURELLES ET FORESTIÈRES

N : Zone à protéger en raison de la qualité des sites, des paysages et des boisements

Ni : Secteur naturel à vocation de sports et loisirs

Nce : Secteur naturel à protéger pour le maintien des continuités écologiques

Ne : Secteur naturel bâti à vocation agricole (équestre, élevage)

Ner : Secteur naturel dédié à la production d'énergie renouvelable

Ng : Secteur accueillant l'activité golfique

Ngd : Secteur ayant vocation à accueillir des activités hôtelières liées au golf

Ngd : Secteur naturel accueillant un grand domaine de valeur patrimoniale

Nhu : Secteur concerné par des zones humides avérées

Nj : Secteur naturel pour l'accueil de jardins potagers

Nh : Secteur naturel bâti peu dense (extension de l'existant)

Nhce : Secteur naturel bâti peu dense situé dans un couloir de continuité écologique

Nt : Secteur voué à l'accueil d'un hébergement touristique

Ng : Secteur voué à l'accueil de terrains familiaux

Commune de LUZARCHES

Place de la Mairie
95270 LUZARCHES
Tél : 01 30 29 54 52

RÉVISION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

05022

Rendu exécutoire
le

PLU AVANT MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1

DÉCOUPAGE EN ZONES :
TERRITOIRE

1/7000e

Date d'origine :
Décembre
2023

4 a

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du : 12 Décembre 2023

APPROBATION - Dossier annexé à
la délibération municipale du :
26 Septembre 2024

Urbanistes : Mandataires : ARVAL

Agence d'urbanisme MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
36is, place de la République - 60800 CREPYEN-VALEIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 Fax : 03 44 39 04 61
Courriel : Nicolas.Thimonier@Arval-Archi.fr

Équipe d'étude :

N.Thimonier (Géog-Urb), M. Louérat (Géog-Urb)